Lachapelle sous Chaux

www.lachapelle-sous-chaux.com

Flash Info N° 19

Enfin les vacances !!! Après un printemps chargé d'incertitudes sur fond de crise et de campagnes électorales, voici venu le temps de souffler un peu et de se ressourcer.

Le soleil, qui s'est fait si rare en ce 1er semestre, finira bien par arriver et par réchauffer cœurs et esprits. L'été, c'est aussi la période des travaux et nous n'échapperons pas à la règle cette année car plusieurs chantiers qui vous ont été annoncés dans le précédent flash vont bientôt commencer.

En septembre ce sera la deuxième et dernière tranche d'assainissement que la Communauté de Communes engagera. D'avance je vous remercie pour votre compréhension face aux désagréments que ce long chantier va engendrer pendant une année. Les travaux d'aménagement de la rue de la Gare sont toujours prévus cet automne mais nous n'avons pas encore confirmation de subventions d'Etat. Espérons, espérons !!!!

Je vous souhaite à tous de passer de très bonnes vacances.

Jean-Claude HUNOLD - Maire

Une mini crêche communautaire - Les Oisy'llons :

Nous venons de vivre en ce début mai un très heureux événement : l'ouverture par la communauté de communes d'une crèche multi accueil à Chaux.
Nommée Les Oisy'llons, elle est destinée à compléter l'offre de garde et d'éducation des jeunes enfants dans les communes de la Haute Savoureuse.
Avec la crèche des Papy'llons, à Giromagny, et une crèche familiale, la communauté de communes La Haute Savoureuse est en mesure désormais de satisfaire les besoins d'une centaine de familles. Cette action sociale entièrement financée sans recours à la fiscalité sur les ménages, illustre ce que peut et doit apporter aux populations une communauté de communes. Les enfants sont l'avenir de notre société et nous, élus, avons le devoir de nous en préoccuper.
Le projet, d'un coût de 350 000 euros, a mis trois ans pour mûrir. La communauté de communes a fait le choix de créer avec les Oisy'llons une véritable crèche de grande qualité en allant au-delà des normes tant au niveau du bâtiment que des équipements et du recrutement.
Les partenaires financiers : l'Etat : (DETR et FNATD), le Conseil général et la Caisse d'Allocations familiales ont apporté des aides à hauteur de 240 000 euros.
La nouvelle structure sera dirigée par Madame DUPAY, directrice également des Papy'llons à Giromagny. Elle aura à ses côtés Anne-Laure, éducatrice de jeunes enfants, Grazziella, puéricultrice et Laure titulaire d'un CAP petite enfance.

Ecole de musique intercommunale :

Nous vous rappelons l'existence de cette école, reconnue par le conservatoire de musique de Belfort (même cursus).
La Communauté de Communes de la Haute Savoureuse participe financièrement pour nos enfants, ce qui n'est pas le cas si vous choisissez le conservatoire de musique.

Inscriptions : Association culturelle de la zone sous-vosgienne
16 rue des Ecoles 90200 ROUGEGOUTTE
Tél. : 03 84 29 08 37 - mail : *acv.musique@wanadoo.fr*

La Mairie sera fermée du 13 juillet 2012 au 3 août 2012 inclus en raison des congés.
Une permanence sera assurée par les élus pour les urgences les lundis et jeudis de 17h00 à 18h30.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Conseil Municipal du 11 mai 2012 :

- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 50 € à la Prévention Routière et de 260 € à l'association des parents d'élèves « les Zébulons ».
- Décision d'agrandir le local de rangement de la salle communale pour une estimation de 15 000 € HT et d'accepter la subvention à hauteur de 50% proposée par Jean-Pierre CHEVENEMENT Sénateur.
- Décision de moderniser l'ensemble de l'éclairage public si nous obtenons la subvention de 80% de l'ADEME. Cette opération consiste à remplacer toutes les ampoules blanches (fluo) consommant 140W par des ampoules de 100W réduisant la consommation à 60W de 22 heures à 6 heures du matin.
- Soutien à l'ONF en demandant à l'état de suspendre les suppressions d'emplois les concernant.
- Désignation de Patrice GUIGON comme délégué du Parc Naturel des Ballons des Vosges.
- Vente de la parcelle AK141 à Monsieur Jean-Claude FAIVRE l'occupant depuis plusieurs années. Le prix a été fixé à 100 000 € par le service des domaines et accepté par le demandeur.
- Renouvellement du contrat groupe « Assurances collectives » couvrant les agents de la commune.

Conseil Municipal du 19 juin 2012 :

- Vente de la parcelle AK 342 d'une contenance de 2a38ca sur 70m de longueur formant 4 délaissés entre la rue de Bellevue et 4 parcelles appartenant à 3 propriétaires différents. Ces délaissés seront cédés au prix de 500 € l'are comme lors des ventes similaires précédentes.
- Décision de mandater le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale pour négocier et conclure un marché public permettant d'acheter des prestations de médecine professionnelles préventives pour les agents de la commune.
- Renouvellement pour trois ans du contrat de travail de la secrétaire de mairie. Celui-ci prenait fin le 30 juin 2012.
- Désignation par tirage au sort de 3 jurés de la cour d'assises.
- Complément de tarif de location pour la salle communale concernant la location sans cuisine : 210 € pour les habitants de la commune et les associations du village, 240 € pour les personnes extérieures. Les occupations occasionnelles limitées à 4h seront facturées 80 €.
- La commune d'ERREVET désire intégrer la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse, le Conseil Municipal considérant que le bassin de vie de cette commune n'est pas sur GIROMAGNY mais sur la CAB, inquiet des risques futurs d'une liaison routière passant dans notre commune, émet un avis défavorable à cette adhésion. Cette position sera exprimée par nos délégués au prochain Conseil Communautaire.

Transterritoire VTT à Lachapelle sous Chaux :

Pour la 23ème année consécutive la Compagnie Belfort-Loisirs et la ville de Belfort organisent la Transterritoire VTT. Cette randonnée à vélo tout terrain dont le succès populaire est constant à plus de 4 000 participants en moyenne, 5 000 l'année dernière. Elle aura lieu :

Dimanche 30 septembre 2012
Départs à partir de 8h de Belfort Technopole

L'objectif de cette manifestation, qui rappelons-le n'est pas une compétition, est de faire découvrir par les petits chemins le Territoire de Belfort et les proches environs.
Cette randonnée offrira aux participants le choix entre 5 parcours de difficultés croissantes : 2 petits parcours de 25 et 30 km, 2 moyens parcours de 40 et 55 km et le grand parcours de 71 km.

Retrouvez ce flash-info sur *www.lachapelle-sous-chaux.com* rubrique "flash info"
ou sur votre smartphone ou tablette en utilisant le QR Code.

Lachapelle sous Chaux

www.lachapelle-sous-chaux.com

Flash Info N° 19/2

C.C.A.S :

- **Repas des anciens** : Dimanche 16 décembre 2012. Un repas gastronomique suivi d'un après-midi dansant.
- **Colis de Noël** : Considérant que notre commune est l'une des rares à permettre de participer au repas et de bénéficier d'un colis, le conseil d'administration a décidé que par souci d'économie sera distribué un seul colis par foyer.
  Nous vous remercions de votre compréhension.
- **Noël des enfants** : samedi 22 décembre 2012.
  Les enfants scolarisés en primaire participeront à plusieurs ateliers ludiques proposés par le Centre Socio Culturel de la Haute Savoureuse.
  Au programme :
  - Confection de gâteaux de Noël,
  - Confection de chapeaux en papier,
  - Fabrication de décorations de Noël,
  - Fabrication de toupies en bois,
  - Atelier maquillage.

  Et un magicien pourrait bien susciter le mystère …

Les inscriptions des enfants scolarisés en dehors des 3 villages du RPI devront être faites en Mairie par les parents **avant le 22 novembre 2012**.

Des arbres fruitiers dans nos forêts :

La FDC 90 (Fédération Départementale des Chasseurs) nous a proposé, et nous avons accepté, de planter dans nos forêts 20 arbres fruitiers.

Cette opération s'inscrivait dans le cadre d'un schéma départemental de gestion synergétique élaboré et mené par la FDC 90 afin d'améliorer la qualité des paysages et d'offrir à la faune sauvage une zone de refuge, de nidification et de nourriture.

Cette initiative a été entièrement prise en charge par FDC 90 en collaboration avec l'Association des Chasseurs de la Commune qui ont participé aux travaux sous couvert de l'O.N.F.

Nous les remercions encore, ainsi que nos chasseurs locaux, pour cette initiative.

Déchèterie mobile :

- Prochains passages de la déchèterie mobile :

  Mardi 24 juillet 2012 de 12h00 à 15h00

  Lundi 17 septembre 2012 de 12h00 à 19h00

Le nouveau Centre Socio-culturel de la Haute savoureuse :

(article de Jacques COLIN)

Les travaux de construction du nouvel espace social culturel et sportif ont commencé.

Depuis mai 2008, le travail de programmation, puis de concertation avec l'architecte choisi, Michel MALCOTTI, a permis d'impliquer les élus et les services de la communauté de communes mais aussi les utilisateurs, le centre socioculturel et la médiathèque, les partenaires tels que le conseil général, le conseil régional, la DRAC, la médiathèque départementale, l'architecte des bâtiments de France, les services de Jeunesse et Sports, la caisse d'allocations familiales afin que ce projet soit le mieux adapté, le plus riche, en bénéficiant des compétences et des expériences de chacun.

C'est un projet ambitieux, structurant pour notre communauté de communes et nécessaire au bon fonctionnement des nombreuses activités sociales, culturelles et sportives de la Haute Savoureuse,
Le dossier terminé, nous nous sommes adressés aux partenaires. Ils ont reconnu la qualité du travail l'évidente nécessité de ce complexe, et, chacun dans leur domaine, ils nous accompagnent financièrement. Le sénateur Jean-Pierre CHEVÈNEMENT a bien voulu « porter » le projet, suivre et appuyer nos demandes.

Le bâtiment nouveau entourera le théâtre non pour le cacher mais pour en faire le cœur du projet. Le théâtre apporte sa plus-value culturelle au nouvel espace conçu pour que les publics et les utilisateurs se rencontrent, échangent et fassent vivre le nouvel ensemble.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Le nouveau Centre Socio-culturel de la Haute savoureuse (suite) :

Le rez-de-chaussée accueille l'espace jeune, la salle de sport, les bureaux de l'administration, les salles dédiées à l'accueil des enfants en centres de loisir, la restauration et la cuisine.

Au 1er étage, la médiathèque et les salles d'animation sont reliées par un vaste « bar à toasts », lieu d'échanges conviviaux lors des entractes ou les après spectacles mais aussi plus simplement lieu d'attente pour les parents ou encore lieu d'exposition.

Le parti architectural est simple et sobre. Le principe de construction retenu est mixte : béton et bois. Le système piliers–dalles permet d'envisager de grands espaces et une bonne adaptation du bâtiment aux éventuelles modifications programmatiques. Les façades enveloppes sont prévues en parois verrières. Une double peau en métal déployé protège les façades du soleil l'été et le laisse pénétrer en période hivernale.

L'espace intermédiaire de cette double façade crée des terrasses qui protègent des intempéries et prolongent les activités.

Toutes les options ont été prises pour que ce bâtiment soit classé BBC (basse consommation). Le chauffage est de type géothermique et les 22 puits de 100 m de profondeur ont déjà été forés. Ils seront reliés à deux pompes à chaleur. La construction se fera en 4 étapes : d'abord la façade nord en 2012, dévolue aux fonctions techniques. Son achèvement nous permettra de chauffer le théâtre pendant l'hiver puis la façade ouest, restauration et médiathèque, la façade sud et enfin la salle de sport et l'espace jeunes, le long de la rue des casernes. Les travaux devraient durer de 18 à 24 mois.

D'un coût global de 6 487 000 euros, le projet est financé par un emprunt et les fonds propres de la communauté à hauteur de 4 021 000 euros.

2 466 000 euros de subventions ont été obtenus :
ETAT (DRAC ; FNADT volet territorial et Massif des Vosges, DETR, jeunesse et sport, ministère de l'intérieur), Conseil Général du Territoire de Belfort, Conseil Régional de Franche Comté (contrat de pays et effilogis), ADEME, Caisse d'Allocations Familiales, Sénateur Jean-Pierre Chevènement.

Rappels citoyens :

Horaires de tonte :

Arrêté préfectoral du 1er juillet 2003 :
Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.
Le samedi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Feux de plein air:

- Le brûlage des déchets ménagers et assimilés, ainsi que des déchets issus des activités artisanales, industrielles et commerciales est interdit.
- Le brûlage des déchets végétaux est autorisé sous certaines conditions (arrêté préfectoral du 13 juin 1995 disponible en Mairie et sur www.lachapelle-sous-chaux.com) pour les propriétaires de terrains ou leurs ayants droits, excepté pendant la période du 15 février au 15 septembre **où une déclaration écrite doit être faite au préalable en Mairie**.
- Malgré cette autorisation, pour des raisons de sécurité et pour respecter les règles élémentaires de bon voisinage, il est demandé cependant de n'avoir recours au brûlage des végétaux que de façon exceptionnelle et de privilégier le dépôt de ceux-ci dans l'éco-point route de Chaux, pour favoriser ainsi leur valorisation par compostage.

Nous sommes au regret de constater continuellement qu'un certain nombre de nos concitoyens ne respectent pas ces règles élémentaires de civisme. En conséquence nous informons les réfractaires aux règles que les

Horaires d'ouverture au public secrétariat Mairie :

Lundi : 17h00 / 18h30 - Mercredi 10h00 / 11h30 - Jeudi : 17h00 / 18h30 - Vendredi : 17h00 / 18h30
Fermé les Mardis, Samedis et Dimanches

Carole POLARD - mairie.lsc@wanadoo.fr - Tél. 03 84 29 20 04